

***REGLEMENT
DES COMPETITIONS
REGIONALES***



**COMITE LIMOUSIN
DE TAROT**

SAISON 2023/2024

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES.....	3
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS DANS LES COMPETITIONS.....	3
ARTICLE 2 - CONVOCATION DES JOUEURS.....	3
ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX.....	3
ARTICLE 4 - MISE EN PLACE DES JOUEURS ET RETARDS.....	3
ARTICLE 5 - MONTANT DES ENGAGEMENTS.....	4
ARTICLE 6 - CONFIRMATION DES PARTICIPANTS POUR LA FINALE.....	4
ARTICLE 7 - REGLES REGISSANT LES PARTICIPANTS ET SPECTATEURS.....	4
ARTICLE 8 - DOCUMENTS REGISSANT LES COMPETITIONS.....	4
ARTICLE 9 - FICHE TECHNIQUE A L'USAGE DES CLUBS :.....	4
ARTICLE 10 - JOUEURS QUALIFIES À UN CHAMPIONNAT DE FRANCE.....	5
ARTICLE 11 - ARBITRAGE :.....	5
CHAPITRE 2 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1^{ère} SERIE.....	6
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	6
ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS.....	6
ARTICLE 3 - LIEU ET HORAIRES DE LA COMPETITION.....	6
CHAPITRE 3 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE.....	7
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	7
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES.....	7
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	7
CHAPITRE 4 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION.....	8
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS AU CHAMPIONNAT.....	8
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES.....	8
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	8
CHAPITRE 5 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN.....	9
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS AU CHAMPIONNAT.....	9
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES.....	9
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	9
CHAPITRE 6 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS (+60 ans).....	11
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	11
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES.....	11
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	11
CHAPITRE 7 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTES 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} DIVISION.....	12
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	12
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES.....	12
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE.....	12

CHAPITRE 8 - REGLES APPLICABLES AUX CHAMPIONNATS QUADRETTES 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} DIVISION	14
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	14
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES	14
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE	14
 CHAPITRE 9 - TABLEAU DES INDICES DE VALEUR	 15
 CHAPITRE 10 - REGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE	 16
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	16
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES	16
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	16
 CHAPITRE 11 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DONNE LIBRE.....	 19
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	19
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES	19
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE	19
 CHAPITRE 12 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DONNE LIBRE SENIOR (+60 ans)	 20
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	20
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES	20
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE	20
 CHAPITRE 13 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INTERCLUBS EN DONNE LIBRE.....	 21
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	21
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES	21
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE	21
 CHAPITRE 14 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT EN DONNE LIBRE PAR 2	 22
ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS.....	22
ARTICLE 2 - LES QUALIFIES	22
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE	22
 CHAPITRE 15 - MODALITES DE MODIFICATION DU REGLEMENT	 23
ARTICLE 1 - NOMBRE DE JOUEURS QUALIFIES.....	23
ARTICLE 2 - PARTICIPANTS A LA FINALE.....	23
ARTICLE 3 - MODIFICATION DU DEROULEMENT D'UNE EPREUVE.....	23
 CHAPITRE 16 - NOMENCLATURE DES CONCOURS	 24

Date : 30/07/2023 Patrick Elophe

CHAPITRE 1 - REGLES COMMUNES

A TOUTES LES EPREUVES

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS DANS LES COMPETITIONS

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la phase de la compétition devront être affiliés au comité du LIMOUSIN et à jour de leur cotisation annuelle (l'actualisation de la licence sera requise lors de l'inscription).

ARTICLE 2 - CONVOCATION DES JOUEURS

Les joueurs sont convoqués pour **12H45** afin de procéder au tirage au sort, sauf pour les duplicatés individuels et libres, mise en place informatiquement par le choix "aléatoire des lignes", **assis à 12H50**, le début des jeux étant prévu à **13H00**, **sauf mention contraire dans le règlement de la compétition concernée ou annoncée après demi-finale.**

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Pour **tous les championnats**, la clôture des inscriptions est fixée **SEPT JOURS** avant l'épreuve. Pour être complète, l'inscription devra stipuler le(s) nom(s), prénom(s) et numéro(s) de licence du(es) joueur(s)..

Toute inscription transmise au-delà de la date limite des 7 jours avant l'épreuve sera mise en liste d'attente (donc pas intégrée dans la compétition) et intégrera la compétition après validation du CCR si cette inscription ne gêne pas le fonctionnement du championnat.

Les inscriptions sont à effectuer auprès de **Patrick ELOPHE 1 chemin de la croix Janiquet LD la Plagne 87110 Solignac soit par :**

- courrier (cachet de la poste faisant foi) envoyé par le président de club ou par le joueur
- mail à elophe87@orange.fr

Aucune inscription ne sera prise en compte autrement.

Le règlement des inscriptions pourra s'effectuer soit :

- Par chèque et être envoyé 7 jours au minimum avant la compétition à Alain MEYRAUD 46 Rue Hoche 87000 LIMOGES où se faire jusqu' 30 minutes avant le début du championnat. Les règlements pour les équipes (triplettes, quadrettes, donne libre par 2, ...) doivent s'effectuer avec un chèque **unique** par équipe.
- Par virement bancaire 7 jours au minimum avant la compétition

Lors des finales, les joueurs qualifiés absents, pourront être déclarés forfaits et les remplaçants prévus mis en place.

EN CAS D'UN NOMBRE INSUFFISANT D'INSCRIPTIONS, LA COMPETITION SERA ANNULEE.

Individuel : moins de 16 joueurs – **Triplette** : moins de 7 triplètes – **Quadrette** : moins de 5 quadrettes.

ARTICLE 4 - MISE EN PLACE DES JOUEURS ET RETARDS

Les joueurs devront être en place à **12H45** pour la 1^{ère} séance (début de séance à **13H00**), et à une heure déterminée par l'arbitre (au plus tard **20H30**) pour la 2^{ème} séance, sauf mention contraire dans le règlement de la compétition concernée. Toutes les places seront tirées au sort en public par les joueurs, hormis celles des champions sortants (s'ils se présentent dans la même composition).

Tout retard lors d'un championnat en donne duplicaté sera pénalisé de 0,5% en individuel et triplète, ou de 1 PM en quadrette et équipe. Ces pénalités s'appliquent par tranche de 5 minutes.

Pour la donne libre, DL duo ou DL par 4, la pénalité est de 100 points par joueur retardataire. Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus.

ARTICLE 5 - MONTANT DES ENGAGEMENTS

Afin de faciliter le contrôle des montants des engagements, l'inscription est de 15€ par joueur.

ARTICLE 6 - CONFIRMATION DES PARTICIPANTS POUR LA FINALE

Les joueurs qualifiés pour les phases finales d'une compétition devront, s'ils doivent déclarer forfait, prévenir le Président de la CCR ou l'arbitre, de ce forfait.

Tout joueur absent lors de la finale et n'ayant pas prévenu de son forfait, se verra appliquer l'article 31 du fascicule 1 règles communes (suspension à cette même compétition la saison suivante sauf cas prévus par ce même article).

ARTICLE 7 - REGLES REGISSANT LES PARTICIPANTS ET SPECTATEURS

- Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord.
- Les spectateurs ne peuvent suivre qu'un seul joueur (hormis un attaquant en quadrette).
- Les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations.
- Les rotations s'effectuent dans l'ordre et le silence.
- Il est strictement interdit de fumer ou "vapoter" dans les salles de championnats.
- Les téléphones portables doivent être éteint ou remis à l'arbitre.
- Il est interdit d'être accompagné de tout animal domestique lors des compétitions.

Tout joueur enfreignant les règles précédentes, se verra appliqué les pénalités prévues à cet effet (art 37, 37bis, 38 et 39 du fascicule 1 : Règles Communes.).

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur, s'il est affilié, se verra traduit devant la commission de discipline.

ARTICLE 8 - DOCUMENTS REGISSANT LES COMPETITIONS

Le règlement des compétitions nationales, le règlement des championnats de zone, le code d'arbitrage et ce document, sont les documents de base régissant les compétitions du Comité limousin de Tarot. Seule la commission de CCR est habilitée à apporter des modifications au présent règlement.

ARTICLE 9 - FICHE TECHNIQUE A L'USAGE DES CLUBS :

Les clubs accueillant un championnat doivent prévoir :

- Une salle équipée (chaises et tables mis en place) et son fléchage si nécessaire.
- Une personne sur place une heure avant le début du championnat.
- Des tapis.
- Une rallonge électrique.
- Un ordinateur et une imprimante en réserve.
- Un correspondant du club avec un numéro de téléphone portable.
- Une personne à la buvette.
- La possibilité pour l'arbitre de la compétition de se restaurer sur place si besoin est.

ARTICLE 10 - JOUEURS QUALIFIES À UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Tout joueur qualifié pour un championnat de France devra, s'il ne peut y participer, prévenir le Président de la C.C.R. de ce forfait au plus tard **15** jours avant le championnat de France concerné, afin de pourvoir à son remplacement par le comité. Le Président de la C.C.R. avertira le ou les remplaçants.

Les défraiements pour les qualifiés aux championnats de France seront calculés sur 3 critères :

- 1/ Un forfait de base de 40 €
- 2/ Un forfait allant de 10 à 30€ en fonction de la distance kilométrique
- 3/ une somme allant de 0 à 50€ en fonction du nombre de coupe du Comité jouées)

La somme totale de ces 3 critères sera donnée à chaque joueur qualifié en Limousin, pour un championnat de FRANCE.

Ils seront réglés par le trésorier soit, 8 jours avant les championnats, soit sur le lieu du championnat. Le règlement se fera soit par chèque à l'ordre des clubs, charge à eux de la redistribution, soit en numéraire. En cas de forfait d'un joueur qualifié, le comité se tournera vers le club pour le remboursement.

ARTICLE 11 - ARBITRAGE :

L'arbitre est chargé d'assurer le bon déroulement de l'épreuve et la parfaite régularité de la compétition, de veiller au respect du règlement des compétitions régionales et du code d'arbitrage, de garantir une bonne ambiance de jeu, de maintenir la discipline, de calculer les résultats et d'établir le classement. Il lui appartient, sous réserve de droit d'appel des joueurs, de juger les cas litigieux, d'appliquer toute pénalité (article 21 du fascicule 1 règles communes).

La C.C.R. lui remettra, au plus tard le samedi précédent la compétition (sauf arrangement avec lui), le matériel nécessaire au bon déroulement du championnat (ordinateur, imprimante, papier, 3 séries d'étuis dont 2 à préparer, paravents, chevalets, diagrammes et feuilles de marque).

Il devra transmettre les fichiers informatiques, feuilles de marques, liste des pénalités, tout le matériel prêté et une fiche correspondant à ses frais, à la C.C.R. le plus rapidement possible après la compétition.

Les modalités d'indemnisation sont fixées à : 80€ pour la journée (2 séances) plus 10€ par série d'étuis plus 0.30€ par kilomètre (repas et frais d'autoroute sont à la charge de(s) l'arbitre(s)).

A la demande de la C.C.R., il pourra être assisté soit d'un 2^{ème} arbitre régional où un arbitre de comité.

Les feuilles de routes seront distribuées à la fin de chaque séance, la durée de réclamation étant de **1/4h après la remise de la dernière feuille de route où du classement en donne libre** (art 33 du fascicule 1 Règles Communes).

L'arbitre responsable de la compétition peut modifier l'organisation du championnat en cas de difficulté en accord avec le CCR.

CHAPITRE 2 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1^{ère} SERIE

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés **2023/24** et classés 1^{ère} Série sont admis à participer au Championnat 1^{ère} série.

ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS

Les joueurs désirant participer doivent s'inscrire auprès du C.C.R. et joindre le montant de l'inscription, fixé à **15€**, avant le **18/11/2023**.

ARTICLE 3 - LIEU ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Le championnat 1^{ère} série se déroulera en zone à Saint Maixent le 2 décembre 2023.

La compétition est organisée et réglementée par le responsable de zone **Francis VERGNAUD**.

Le championnat se jouera avec les joueurs du comité Charentes (3 qualifiés), Limousin (3 qualifiés) et Poitou (2 qualifiés) soit les 8 qualifiés pour la zone donc les 8 premiers seront qualifiés.

CHAPITRE 3 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs classés 2^{ème} série durant la saison en cours sont admis à participer au championnat 2^{ème} série (voir article 8 du fascicule 1 règles communes.).

Dans le cas ou moins de 15 joueurs seraient inscrits, cette compétition serait annulée et jouée avec au moins un autre comité de la zone.

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

A l'issue de la compétition les quatre (4) premiers joueurs du classement général seront qualifiés, l'ordre des remplaçants étant fourni par le classement final.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Suivant le nombre de participants, elle comportera soit une demi-finale et une finale, soit une finale. Chaque séance comportera 20 donnes.

- Le nombre de participants est égal à 16, 20, 24 ou 28.
La finale comportera deux séances avec tous les joueurs.
Le classement final se fera par l'addition des pourcentages obtenus lors des deux séances.
- Le nombre de participants est différent de 16, 20, 24 et de 28.
La compétition comportera une demi-finale et une finale.
La demi-finale se déroulera en 2 séances, le champion sortant et les 1 ou 2 joueurs les mieux classés au classement national seront exempts de la demi-finale.
Le nombre de qualifié pour la finale du championnat du Limousin est de 16 moins le nombre de joueur exempt.
La finale comportera deux séances à 16 joueurs.
Le pourcentage total obtenu lors de la finale déterminera l'ordre du classement final.

LIEU DE LA DEMI FINALE	BUGEAT
DATE	Samedi 18 novembre 2023 à 12h45
LIEU DE LA FINALE	SAINT YRIEIX
DATE	Samedi 27 janvier 2024 à 12h45
DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Samedi 11 novembre 2023
MONTANT DES ENGAGEMENT	15€ + 15€ si finale
INDICE DE SEANCE.	½ finale : 1,5- finale : 1,8
POINTS PERFORMANCES :	Voir page 27 le tableau PP
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	4 JOUEURS

Le Limousin sera 26^{ème} remplaçant au niveau national.

Le Championnat de France se déroulera du vendredi 10 au dimanche 12 mai 2024 à Evian.

CHAPITRE 4 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS AU CHAMPIONNAT

Tous les joueurs non classés, ou classés 3^{ème} ou 4^{ème} série durant la saison en cours sont admis à participer au championnat Promotion (voir article 9 du fascicule 1 : Règles Communes.).

L'épreuve comportera une demi-finale s'il y a plus de 28 joueurs, et une finale.

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

A l'issue de la compétition les quatre (4) premiers joueurs seront qualifiés, l'ordre des remplaçants étant fourni par le classement final.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Suivant le nombre de participants, elle comportera soit une demi-finale et une finale, soit une finale. Chaque séance comportera 20 donnes.

* Le nombre de participants est égal à 16, 20, 24 ou 28.

La finale comportera deux séances avec tous les joueurs.

Le classement final se fera par l'addition des pourcentages obtenus lors des deux séances.

* Le nombre de participants est différent de 16, 20, 24 et de 28.

La compétition comportera une demi-finale et une finale.

La demi-finale se déroulera en 2 séances, le champion sortant et les 1 ou 2 joueurs les mieux classés au classement national seront exempts de la demi-finale.

Le nombre de qualifié pour la finale du championnat du Limousin est de 16 moins le nombre de joueur exempt.

La finale comportera deux séances à 16 joueurs.

Le pourcentage total obtenu lors de la finale déterminera l'ordre du classement final

LIEU DE LA DEMI FINALE	BUGEAT
DATE	Samedi 18 Novembre 2023 à 12h45
LIEU DE LA FINALE	SAINT YRIEIX
DATE	Samedi 27 Janvier 2024 à 12h45
DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Samedi 11 Novembre 2023
MONTANT DES ENGAGEMENT	15€ + 15€ si finale
INDICE DE SEANCE.	½ finale : 1,5- finale : 1,8
POINTS PERFORMANCES :	Voir page 27 le tableau PP
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	5 JOUEURS

Le Limousin sera 2^{ème} remplaçant au niveau national.

Le Championnat de France se déroulera du vendredi 10 au dimanche 12 mai 2024 à Evian.

CHAPITRE 5 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS AU CHAMPIONNAT

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat individuel open.

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

A l'issue de la compétition les six (6) premiers joueurs seront qualifiés, l'ordre des remplaçants étant fourni par le classement final.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Elle comportera soit une demi-finale et une finale si le nombre d'engagé n'est pas un multiple de 4, soit une finale en deux phases si le nombre d'engagé est un multiple de 4.

I) Le nombre d'engagés n'est un multiple de 4 :

- **Organisation de la demi-finale.**

Le champion sortant, et si nécessaire le 1 ou 2 meilleurs joueurs par rapport au classement national seront exempts.

Elle se déroulera en 2 séances de 20 à 28 donnes.

Le classement pour la demi-finale se fera par addition des pourcentages obtenus lors des 2 séances.

Nombre de qualifié pour la finale :

- ◆ 28 moins le nombre de joueur exempt.

- **Organisation de la finale.**

La finale se déroulera en 2 séances :

- ◆ Elle réunira les qualifiés et les joueurs exempts, soit 28 joueurs.
- ◆ 28 donnes seront jouées.

Le coefficient sur résultat sera de 1 pour les deux séances de la finale.

Le classement final se fera par l'addition des pourcentages obtenus lors de la finale.

II) Le nombre d'engagés est un multiple de 4 :

La finale se déroulera en 1 ou 2 tours comportant chacun 2 séances :

- Le premier tour réunira tous les joueurs inscrits.

20, 22 ou 28 donnes seront jouées par séance.

A l'issue du premier tour, les 28 premiers seront qualifiés pour le second tour, le classement général décidant l'ordre des remplaçants. Chaque joueur débutera le deuxième tour avec son pourcentage réalisé lors du premier tour.

20 ou 28 donnes seront jouées par séance.

Un coefficient sera appliqué **à la 3ème séance** en fonction du nombre de joueurs éliminés lors du premier tour :

-Est majoré de 0.05 si le pourcentage de joueurs éliminés est strictement supérieur à 0% et strictement inférieur à 20%,

-Est majoré de 0.10 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%,

- Est majoré de 0.15 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 42%.

Le classement final se fera par le cumul des pourcentages obtenus lors des deux tours (4 séances).

Les PCN ne seront attribués, à 50% des joueurs, qu'après la finale (max. 5000).

- Si un seul tour a lieu, il réunira les 20 ou 28 joueurs.

20 ou 28 donnes seront jouées aux 2 séances.

Le coefficient sur résultat sera de 1 pour les deux séances de la finale.

Le classement final se fera par l'addition des pourcentages obtenus lors des deux séances.

**DEMI-FINALE ou PREMIER TOUR
(Sinon FINALE)**

LIEU	TULLE
DATE	Samedi 6 Janvier 2024 à 12H45
DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Samedi 31 Décembre 2023
ENGAGEMENT	15€
INDICE DE SEANCE	½ finale : 1,5
QUALIFIES POUR LA FINALE DE COMITE	28 moins le nombre de joueur exempt

FINALE ou DEUXIEME TOUR (si demi-finale ou premier tour auparavant)

LIEU	SAINT YRIEIX
DATE	Samedi 3 Février 2024 à 12H45
ENGAGEMENT :	15€
INDICE DE SEANCE	finale : 1,8
POINT DE PERFORMANCE	1 ^{er} : 22 PP - 2 ^{ème} : 18 PP 3 ^{ème} : 14 PP - 4 ^{ème} : 11 PP 5 ^{ème} : 9 PP - 6 ^{ème} : 7 PP 7 ^{ème} : 6 PP - 8 ^{ème} : 5 PP 9 ^{ème} : 4 PP - 10 ^{ème} : 3 PP 11 ^{ème} : 2 PP - 12 ^{ème} : 2 PP
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	6 JOUEURS

Le Limousin sera 14^{ème} remplaçant au niveau national.

Le Championnat de France se déroulera du jeudi 9 au samedi 11 mai 2024 à Evian.

CHAPITRE 6 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS (+60 ans)

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés et ayant 60 ans révolu au 31/12/2023 sont admis à participer au championnat duplicaté individuel sénior pour une mise en place à **9h15** le Mardi 4 juin 2024 à Limoges.

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

A l'issue de la compétition les cinq (5) premiers joueurs du classement général seront qualifiés, l'ordre des remplaçants étant fourni par le classement final.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Suivant le nombre de participants, elle comportera soit une demi-finale et une finale, soit une finale. Chaque séance comportera 20 donnes.

* Le nombre de participants est un multiple de quatre.

La finale comportera deux séances avec tous les joueurs.

Le classement final se fera par l'addition des pourcentages obtenus lors des deux séances.

* Le nombre de participants n'est pas un multiple de quatre.

La compétition comportera une demi-finale (indice 1,5) et une finale (indice 1,8).

La demi-finale se déroulera en 2 séances, le champion sortant et les 1 ou 2 joueurs les mieux classés au classement national seront exempts de la demi-finale.

Le nombre de qualifié pour la finale du championnat du Limousin est de 16 moins le nombre de joueur exempt.

La finale comportera deux séances à 16.

Le pourcentage total obtenu lors de la finale déterminera l'ordre du classement final.

LIEU DU CHAMPIONNAT	Limoges
DATE	Mardi 4 juin 2024 à 9h15
DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Mardi 28 mai 2024
ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT	15€
INDICE DE SEANCE	1,8
POINTS PERFORMANCES :	Voir page 27 le tableau PP
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	5

Le Limousin sera 1^{ème} remplaçant au niveau national.

Le championnat de France se déroulera du au à

CHAPITRE 7 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTES 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} DIVISION

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Championnat 1er Division, 2^{ème} Division et 3^{ème} Division.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer aux Championnats triplettes à jour de licence.

Championnat 1^{ère} Division :

Sont admis à participer au Championnat 1^{ère} Division, les triplettes dont l'indice de valeur collectif supérieur à **14 pts.***

Championnat 2^{ème} Division :

Sont admis à participer au Championnat 2^{ème} Division, les triplettes dont l'indice de valeur collectif est inférieur à **67 pts.***

Championnat 3^{ème} Division :

Sont admis à participer au Championnat 3^{ème} Division, les triplettes dont l'indice de valeur collectif est inférieur à **20 pts.***

* : voir article 13 du fascicule 1 Règles Communes : barème des indices de valeur et cas particulier "indice de valeur de seuil d'interdiction".

L'épreuve comportera uniquement une finale.

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

Les deux premières triplettes des 1^{ère}, 2^{ème} et troisième division seront sélectionnées pour disputer les phases finales du Championnat de FRANCE à VICHY.

Tout joueur ou équipe qualifiée dans une division perd sa qualification dès lors qu'il ou elle s'inscrit dans une autre division.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE

- La finale se déroulera en deux séances réunissant toutes les triplettes engagées si nombre de triplettes < à 17.
- Si nombre de triplettes > à 16, la 2^{ème} séance se jouera en un tournoi Emmanuel 16.
- Elle se jouera en un tournoi HOWELL de sept à quatorze équipes et en un tournoi en ligne au-delà.
- Le coefficient sur résultat sera de **1** pour les deux séances de la finale.
- Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus à chacune des deux séances.

CHAMPIONNAT LIEU	1 ^{ère} DIVISION BEYNAT	2 ^{ème} DIVISION EGLETONS	3 ^{ème} DIVISION LIMOGES
DATE DE LA FINALE	2 MARS 2024 à 12h45	16 MARS 2024 à 12h45	6 AVRIL 2024 à 12h45
DATE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Samedi 24 FEVRIER 2024	Samedi 9 MARS 2024	Samedi 30 MARS 2024
ENGAGEMENT	3 x 15€	3 x 15€	3 x 15€
INDICE DE SEANCE	Finale : 1,8	Finale : 1,8	Finale : 1,8
POINTS DE PERFORMANCE En fonction des inscrits (1/3)	1 ^{er} : 22 PP 2 ^{ème} : 18 PP 3 ^{ème} : 14 PP 4 ^{ème} : 11 PP 5 ^{ème} : 9 PP 6 ^{ème} : 7 PP 7 ^{ème} : 6 PP 8 ^{ème} : 5 PP	1 ^{er} : 11 PP 2 ^{ème} : 9 PP 3 ^{ème} : 7 PP 4 ^{ème} : 6 PP 5 ^{ème} : 5 PP 6 ^{ème} : 4 PP 7 ^{ème} : 3PP 8 ^{ème} : 2PP	1 ^{er} : 5 PP 2 ^{ème} : 4 PP 3 ^{ème} : 3 PP 4 ^{ème} : 3PP 5 ^{ème} : 2PP 6 ^{ème} : 2PP 7 ^{ème} : 1PP 8 ^{ème} : 1PP
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 TRIPLETTES	2 TRIPLETTES	2 TRIPLETTES

Le Limousin sera 24^{ème} en D1, 3^{ème} en D2 et 6^{ème} en D3 remplaçant au niveau national.

Le championnat de France se déroulera du Samedi 18 au lundi 20 mai 2024 à VICHY.

CHAPITRE 8 - REGLES APPLICABLES AUX CHAMPIONNATS QUADRETTES 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} DIVISION

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Championnat 1^{ère} Division et 2^{ème} Division

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat quadrette à jour de licence.

Championnat 1^{ère} Division :

Sont admis à participer au Chpt 1^{ère} Division, les quadrettes dont l'indice de valeur collectif est > à **20pts.***

Championnat 2^{ème} Division :

Sont admis à participer au Chpt 2^{ème} Division, les quadrettes dont l'indice de valeur collectif est < à **73 pts.***

Championnat 3^{ème} Division :

Sont admis à participer au Chpt 3^{ème} Division, les quadrettes dont l'indice de valeur collectif est < à **26 pts.***

* : voir article 12 du R.C.N. : barème des indices de valeur et cas particulier "indice de valeur de seuil d'interdiction".

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

La première quadrette 1^{ère} Division sera qualifiée pour disputer le Championnat de France.

La première quadrette 2^{ème} Division sera qualifiée pour disputer le Championnat de France.

La première quadrette 3^{ème} Division sera qualifiée pour disputer le Championnat de France.

Tout joueur ou équipe qualifié dans une division perd sa qualification dès lors qu'il ou elle s'inscrit dans une autre division.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE

- La finale se déroulera en deux séances sans éliminés.
- Le coefficient sur résultat sera de **1** pour les deux séances de la finale

CHAMPIONNAT LIEU	1 ^{ère} DIVISION TERRASSON	2 ^{ème} DIVISION BEYNAT	3 ^{ème} DIVISION JOURGNAC
DATE DE LA FINALE	14 OCTOBRE 2023 à 12h45	4 NOVEMBRE 2023 à 12h45	2 DECEMBRE 2023 à 12H45
DATE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	7 OCTOBRE 2023	28 OCTOBRE 2023	25 NOVEMBRE 2023
ENGAGEMENT	4 x 15 €	4 x 15€	4 x 15 €
INDICE DE SEANCE	Finale : 1,8	Finale : 1,8	Finale : 1,8
POINTS PERFORMANCE En fonction des inscrits (1/3)	1 ^{er} : 22 PP 2 ^{ème} : 18PP 3 ^{ème} : 14 PP 4 ^{ème} : 11 PP 5 ^{ème} : 9 PP 6 ^{ème} : 7 PP 7 ^{ème} : 6 PP 8 ^{ème} : 5 PP	1 ^{er} : 11 PP 2 ^{ème} : 9 PP 3 ^{ème} : 7 PP 4 ^{ème} : 6 PP 5 ^{ème} : 5 PP 6 ^{ème} : 4 PP 7 ^{ème} : 3PP 8 ^{ème} : 2PP	1 ^{er} : 5 PP 2 ^{ème} : 4 PP 3 ^{ème} : 3 PP 4 ^{ème} : 3 PP 5 ^{ème} : 2PP 6 ^{ème} : 2PP 7 ^{ème} : 1PP 8 ^{ème} : 1PP
QUALIFIE	2 QUADRETTES	2 QUADRETTES	2 QUADRETTES

Le Limousin sera 27^{ème} remplaçant en D1, 15^{ème} en D2 et 26^{ème} en D3 au niveau national.

Les Championnats de France D1, D2 et D3 se dérouleront du 17 au 18 Février 2024 à VICHY.

CHAPITRE 9 - TABLEAU DES INDICES DE VALEUR

CLASSEMENT F.F.T.	VALEURS
1 ^{ère} SERIE NATIONALE	100
1 ^{ère} SERIE PIQUE	98
1 ^{ère} SERIE CŒUR	96
1 ^{ère} SERIE CARREAU	56
1 ^{ère} SERIE TREFLE	45
2 ^{ème} SERIE PIQUE	14
2 ^{ème} SERIE CŒUR	11
2 ^{ème} SERIE CARREAU	8
2 ^{ème} SERIE TREFLE	7
3 ^{ème} SERIE PIQUE	6
3 ^{ème} SERIE CŒUR	6
3 ^{ème} SERIE CARREAU	6
3 ^{ème} SERIE TREFLE	6
4 ^{ème} SERIE PIQUE	5
4 ^{ème} SERIE CŒUR	5
4 ^{ème} SERIE CARREAU	4
4 ^{ème} SERIE TREFLE	4
NON CLASSE	4

CHAPITRE 10 - REGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer à la Coupe de France par équipe de 4, 5 ou 6 joueurs.

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

Une (1) équipe sera qualifiée pour disputer le Championnat de France.

Trois (3) équipes seront qualifiées pour la finale de zone.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La coupe de France se déroulera en deux étapes distinctes :

- La phase régionale, qui déterminera le qualifié direct pour la prochaine édition de la coupe de France, qui aura lieu duau..... 2024 à....., ainsi que les trois équipes qui iront en finale de zone.
- La finale de zone, se déroulera le 8 juin 2024 à Saint Maixent et regroupera 8 équipes (3 en Charentes, 3 en Limousin et 2 en Poitou-Anjou), qui s'affronteront pour décrocher les 2 places pour le championnat.

Concernant la phase régionale, 2 dates ont été retenues pour l'organisation :

- Le 1er jour, le 13 avril 2024 à JOURGNAC, le 2^{ème} jour le 27 avril 2024 à AZERAT.

La date limite pour les inscriptions est fixée au vendredi 5 avril 2024

Le tirage au sort sera réalisé soit lors du championnat tripléte D3 le 6 avril 2024 à LIMOGES.

En fonction de nombre d'équipes inscrites, le CCR ajustera le tableau principal en égalisant le tableau au mieux.

Le tirage au sort sera intégral et en public dans le tableau principal.

Le qualificatif régional est prévu en plusieurs matches par KO. Un match étant composé de 4 quart-temps de 6 donnes.

Les équipes joueront dans le tableau principal tant qu'elles n'ont pas perdu un match. Dès qu'une équipe a perdu un match, elle intègre un des 2 tableaux secondaires.

Si une équipe dans le tableau secondaire perd un autre match, cette équipe est éliminée.

Pour les 2 tableaux secondaires, ils sont établis automatiquement par rapport au tableau principal.

Autorisation de la CCN pour jouer des triangulaire à 24 donnes en tableau secondaire afin d'éviter un jour 3.

Le tableau principal suivra son cours jusqu'à l'obtention du qualifié au championnat de France pour son vainqueur.

L'équipe finaliste sera qualifiée pour la finale de zone.

Les 2 tableaux secondaires suivront leurs cours jusqu'à l'obtention des deux équipes qualifiées pour la finale de zone.

En cas de forfait d'une équipe en cours de tableau, elle sera remplacée par l'équipe ayant perdu le match précédent.

1/8 et 1/4 DE FINALE TABLEAU PRINCIPAL ET TABLEAUX SECONDAIRES

LIEU :	JOURGNAC
CLOTURE DES INSCRIPTIONS DATE DU CHAMPIONNAT	6 AVRIL 2024 13 AVRIL 2024 à 12H45
ENGAGEMENT :	15 € / JOUEUR
PCN :	500 par match gagné
QUALIFIES POUR LA ½ FINALE QUALIFIE POUR LE TABLEAU SECONDAIRE	4

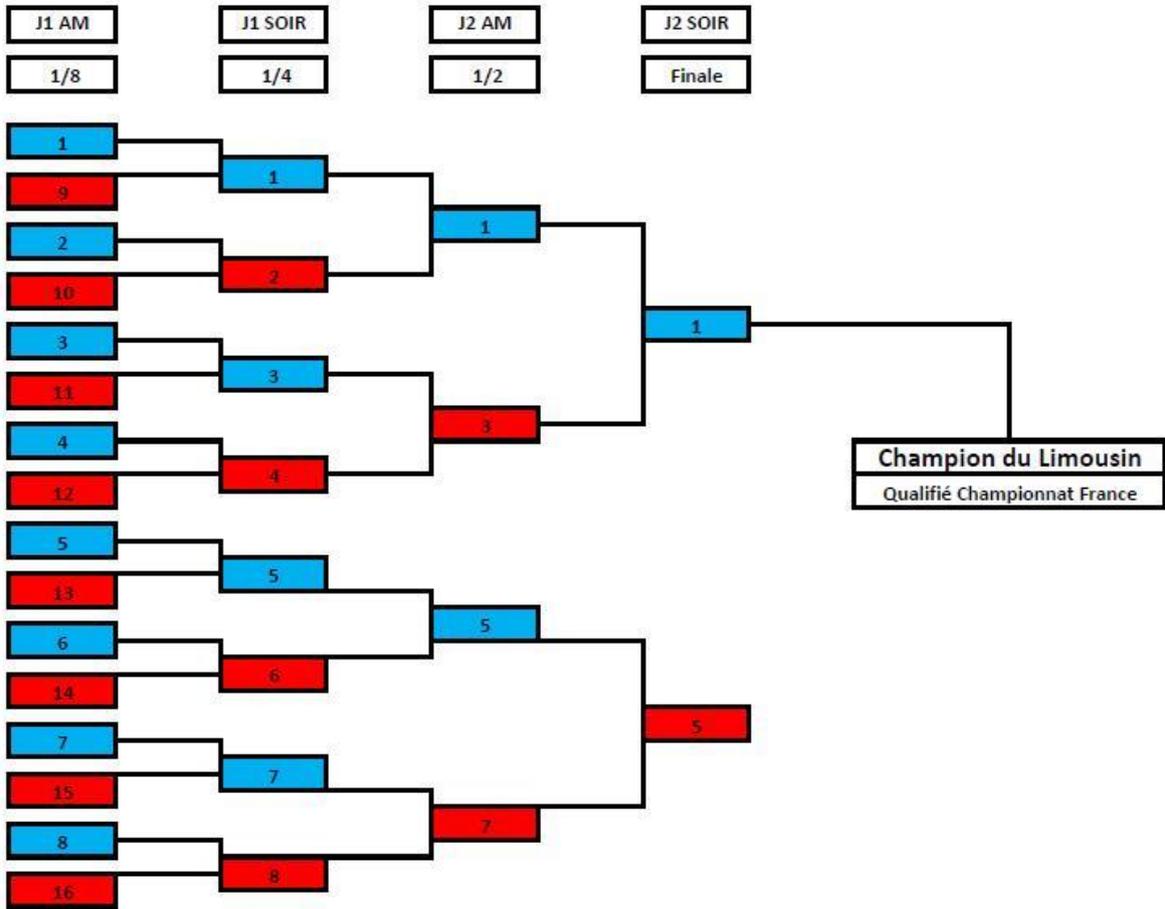
1/2 FINALE et FINALE TABLEAU PRINCIPAL ET TABLEAUX SECONDAIRES

LIEU	AZERAT
DATE	Samedi 27 AVRIL 2024 à 12h45
ENGAGEMENT :	15€
PCN :	500 par match gagné
POINTS DE PERFORMANCE	Vainqueur : 21 PP
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	1
QUALIFIE POUR LE TABLEAU SECONDAIRE	3

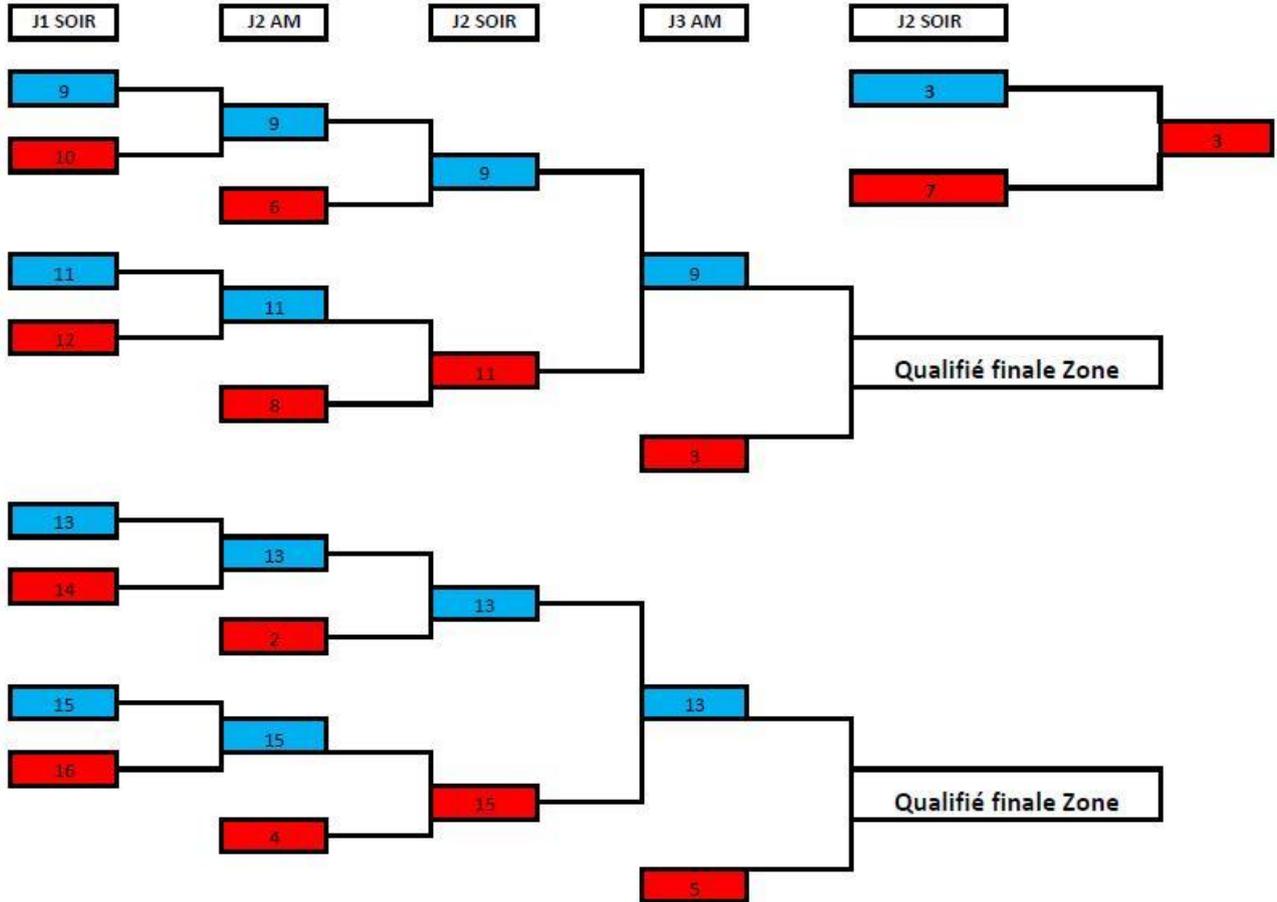
FINALE DES 2 TABLEAUX SECONDAIRES

LIEU	BUGEAT
DATE	Samedi 27 AVRIL 2024 à 12h45
ENGAGEMENT :	15€
PCN :	500 par match gagné
QUALIFIES POUR LA FINALE DE ZONE	3

TABLEAU PRINCIPAL COUPE DE France



2 TABLEAUX SECONDAIRES FINALE DE ZONE



CHAPITRE 11 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DONNE LIBRE

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat donne libre par inscription **7 jours avant** soit le 13 janvier 2024 pour une mise en place à 13h30 le 20 JANVIER 2024 à TULLE.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances (rotation F.F.T. puis système T.G.V.).

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

Pour le championnat de France, douze (12) joueurs seront déclarés "qualifiés". Deux via la coupe du Limousin et 10 pour le qualificatif. Le onzième sera nommé premier remplaçant, et ainsi de suite dans l'ordre du classement du championnat.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances, **le Samedi 20 Janvier 2023**.

Chaque séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes, jouées dans le temps imparti de 45mn plus fin de donne.

Le Championnat qualificatif régional est prévu en une finale jouée en deux séances sans élimination de joueurs entre les deux séances.

Les positions des joueurs pour la première séance seront effectuées par tirage au sort informatique hormis le champion sortant (N1). Celles de la deuxième séance seront définies en fonction du classement de la première séance. Les quatre premiers joueront à la table 1, dans les positions nord, sud, est et ouest, les quatre suivant à la table 2 dans le même ordre, etc (système TGV et table(s) à trois à la fin).

Le classement final sera obtenu à l'issue de la deuxième séance par le nombre de points obtenus lors des 2 séances.

LIEU DU CHAMPIONNAT	TULLE
DATE	SAMEDI 20 JANVIER 2024 à 13H30
ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT	15€
INDICE DE SEANCE	1,8
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	10
POINTS PERFORMANCES :	1 ^{er} : 3 PP 2 ^{eme} : 2PP 3 ^{eme} : 1PP

Le Limousin sera 28^{ème} remplaçant au niveau national.

Le championnat de France se déroulera du 30 mars au 1 AVRIL 2024 à PONTARLIER.

CHAPITRE 12 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DONNE LIBRE SENIOR (+60 ans)

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés et ayant 60 ans révolu au 31/12/2023 sont admis à participer au championnat donne libre sénior par inscription **7 jours avant** soit le 17 octobre 2024 pour une mise en place à 09h45 le Mardi 24 octobre 2024 à COMPREIGNAC.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances (rotation F.F.T. puis système T.G.V.)

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

Huit (8) joueurs seront qualifiés pour participer au Championnat de FRANCE de donne libre.

A l'issue du championnat, les huit (**8**) premiers joueurs seront déclarés "qualifiés". Le huitième sera nommé premier remplaçant, et ainsi de suite dans l'ordre du classement du championnat.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances, **le mardi 15 novembre 2022 à 9h15.**

Chaque séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes, jouées dans le temps imparti de 45mn plus fin de donne.

Le Championnat qualificatif régional est prévu en une finale jouée en deux séances sans élimination de joueurs entre les deux séances.

Les positions des joueurs pour la première séance seront effectuées par tirage au sort informatique hormis le champion sortant (N1). Celles de la deuxième séance seront définies en fonction du classement de la première séance. Les quatre premiers joueront à la table 1, dans les positions nord, sud, est et ouest, les quatre suivant à la table 2 dans le même ordre, etc.(système TGV et table(s) à trois à la fin).

Le classement final sera obtenu à l'issue de la deuxième séance par le nombre de points obtenus lors des 2 séances.

LIEU DU CHAMPIONNAT	COMPREIGNAC
DATE	MARDI 24 OCTOBRE 2023 à 9h45
ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT	15€
INDICE DE SEANCE	1,8
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	8

Le Limousin sera 15^{ème} remplaçant au niveau national.

Le championnat de France se déroulera du 11 au 14 MARS 2024 à SALIES DU SALAT.

CHAPITRE 13 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INTERCLUBS EN DONNE LIBRE

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat interclubs en donne libre par inscription **7 jours avant** soit le 8 juin 2024 pour une mise en place à 13h30 le 15 juin 2024 à BONNAT.

Les équipes devront être formées de quatre joueurs du même club dont la multiplication du classement de leur série devra être supérieure à 17 (1^{ère} série : 1 ; 2^{ème} série : 2 ; 3^{ème} série : 3 ; 4^{ème} série : 4) soit 21 possibilités (ex : 1 x 2 x 3 x 3 = 18).

Deux (2) exceptions : deux 1^{ères} séries peuvent jouer soit :

- avec deux 4^{ème} série,
- ou avec un 3^{ème} série et un 4^{ème} série.
-

Les quatre joueurs doivent être du même club.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances (rotation F.F.T).

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

A l'issue du championnat, les trois (3) premières équipes seront déclarées qualifiées. La quatrième sera nommée première remplaçante et ainsi de suite.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances, le samedi 15 juin 2024 sans élimination d'équipe entre les séances. Chaque séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes.

Les positions des équipes pour la première séance seront effectuées par tirage au sort, l'équipe championne ayant d'office la table 1.

Celles de la deuxième séance seront définies en fonction du classement de la première séance. La première s'installera à la table 1, la seconde à la table 2, etc.

Le classement final se fera par addition des points des quatre joueurs obtenus à chacune des 2 séances.

Les trois premières équipes toucheront respectivement 3, 2 et 1 PP.

LIEU DU CHAMPIONNAT	BONNAT
DATE	SAMEDI 15 JUIN 2024 à 13H30
ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT	60€
INDICE DE SEANCE	1.8
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	3

Le Limousin sera 14^{ème} remplaçant au niveau national.

Le championnat de France se déroulera du .. au .. 2024 à

CHAPITRE 14 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT EN DONNE LIBRE PAR 2

ARTICLE 1 - JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat interclubs en donne libre par 2 par inscription **7 jours avant** soit le 23 septembre 2023 pour une mise en place à 13h30 le 30 septembre 2023 à Saint Yrieix.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances (rotation F.F.T).

ARTICLE 2 - LES QUALIFIES

A l'issue du championnat, les cinq (5) premières équipes seront déclarées qualifiées. La sixième équipe sera nommée première remplaçante et ainsi de suite.

ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances, le samedi 30 septembre à 13h30.

Chaque séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes.

Le Championnat qualificatif régional est prévu en une finale jouée en deux séances sans élimination d'équipe entre les deux séances.

Les positions des équipes pour la première séance seront effectuées par tirage au sort. Celles de la deuxième séance seront définies en fonction du classement de la première séance. La première s'installera à la table 1, la seconde à la table 2, etc.

Le classement final se fera par addition des points des quatre joueurs obtenus à chacune des 2 séances.

Les trois premières équipes toucheront respectivement 3, 2 et 1 PP.

LIEU DU CHAMPIONNAT	SAINT YRIEIX
DATE	SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023
DATE DE CLOTURE INSCRIPTION	SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023
ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT	30€
INDICE DE SEANCE	1.8
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	5
POINTS PERFORMANCES :	1 ^{er} : 3 PP 2 ^{eme} : 2PP 3 ^{eme} : 1PP

Le Limousin sera 14^{ème} remplaçant au niveau national.

Le championnat de France se déroulera du 13 au 14 JANVIER 2024 à OLONNE sur Mer.

CHAPITRE 15 - MODALITES DE MODIFICATION DU REGLEMENT

ARTICLE 1 - NOMBRE DE JOUEURS QUALIFIES

Pour toutes les épreuves, le nombre de joueurs qualifiés pour la séance ou le tour suivant est susceptible d'évoluer dans les conditions suivantes :

- *Le nombre de participants au ¼ de finale ou à la ½ finale est inférieur ou très légèrement supérieur au nombre de qualifiés.
- *Le nombre élevé de participants au ¼ de finale ou à la ½ finale provoquerait l'élimination de plus de 50% des joueurs entre 2 séances.
- *Le nombre de participants à la 1^{ère} séance provoque des tables incomplètes ou des tables relais.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS A LA FINALE

Pour toutes les épreuves, seul le président de C.C.R sera habilité à faire rentrer les remplaçants et ce dans l'ordre de remplacement, pour le bon déroulement de la finale. Lui seul sera en charge de les convoquer.

ARTICLE 3 - MODIFICATION DU DEROULEMENT D'UNE EPREUVE

Pour toutes les épreuves, seul le président de C.C.R sera habilité à modifier son déroulement en fonction des impondérables suivant :

- Forfait de dernière minute d'un joueur ou d'une équipe
- Retard trop important
- Retard justifiable (accident)
- Problème d'horaire (annulation de donnes suite à jouerie excessivement longue)
- Problème de salle (coupure électrique, etc...)
- Problème météorologique

CHAPITRE 16 - NOMENCLATURE DES CONCOURS

COMITE LIMOUSIN

16 septembre 2023	6674101	Attaque/Défense Coupe Comité	
16 septembre 2023	6672101	Libre Coupe Comité	
30 septembre 2023	5672201	Championnat Donne Libre par 2	Finale
14 octobre 2023	5674101	Championnat Quadrette D1	Finale
21 octobre 2023	6673101	Triplette Coupe Comité	
21 octobre 2023	6672102	Libre Coupe comite	
24 octobre 2023	5672501	Championnat Donne Libre Sénior	Finale
4 novembre 2023	5674201	Championnat Quadrette D2	Finale
11 novembre 2023	6671101	Individuel Coupe Comité	
11 novembre 2023	6672103	Libre Coupe comité	
18 novembre 2023	5671301	Championnat Individuel Promotion	si Demi-Finale
19 novembre 2023	5671201	Championnat Individuel 2 ^{ème} série	si Demi-Finale
2 décembre 2023	5674301	Championnat Quadrette D3	Finale
16 décembre 2023	6672104	Libre Coupe Comité	
16 décembre 2023	6672105	Libre Coupe comité	
06 janvier 2024	5671901	Championnat Individuel Open	Demi-finale
20 janvier 2024	5672101	Championnat Donne Libre	Finale
20 janvier 2024	5671201	Championnat Individuel 2 ^{ème} série	Finale
20 janvier 2024	5671301	Championnat Individuel Promotion	Finale
03 février 2024	5671901	Championnat Individuel Open	Finale
02 mars 2024	5673101	Championnat Triplette D1	Finale
16 mars 2024	5673201	Championnat Triplette D2	Finale
06 avril 2024	5673301	Championnat Triplette D3	Finale
13 avril 2024	5676101	Coupe de France Equipe	Jour 1
27 avril 2024	5676101	Coupe de France Equipe	Jour 2
04 juin 2024	5671501	Championnat Individuel Sénior	Finale
15 juin 2024	5672401	Championnat Donne Libre Interclubs	Finale

CLUBS

767NNXX

7 concours club

67 comité

NN n° club

XX : 01, 02 ou 03 etc. n° concours ou de la séance

01 – TULLE

09 mars 2024	7670101	Donne Libre
09 mars 2024	7670102	Donne Libre
03 mai 2024	7670103	Donne Libre
03 mai 2024	7670104	Donne Libre
03 mai 2024	7670105	Triplette
04 mai 2024	7670106	Donne Libre
04 mai 2024	7670107	Triplette
04 mai 2024	7670108	Donne Libre (Grand prix)
05 mai 2023	7670109	Donne Libre
1 mai 2023	7670110	Triplette

02 - SAINT YRIEIX

08 décembre 2023	7670201	Donne Libre
24 février 2024	7670202	Triplette
24 février 2024	7670203	Donne Libre
19 avril 2024	7670204	Donne Libre

03 – EGLETONS

09 septembre 2023	7670301	Donne Libre
09 septembre 2023	7670302	Donne Libre
07 octobre 2023	7670303	Donne Libre
07 octobre 2023	7670304	Donne Libre

04 – TERRASSON

08 – BONNAT

06 juillet 2024	7670801	Donne libre
06 juillet 2024	7670802	Donne libre

10 – JOURGNAC

6 octobre 2023	7671001	Donne Libre
01 juin 2024	7671002	Donne Libre
01 juin 2024	7671003	Triplette
01 juin 2024	7671004	Donne Libre
28 juin 2024	7671005	Donne Libre

13 - LIMOGES

01 septembre 2023	7671301	Donne Libre
08 mars 2024	7671302	Donne Libre

14 - BEYNAT

09 décembre 2023	7671403	Donne Libre
09 décembre 2023	7671404	Donne Libre
23 mars 2024	7671405	Triplette
23 mars 2024	7671406	Donne Libre

15 – LES MONEDIERES

02 septembre 2023	7671502	Donne Libre
02 septembre 2023	7671503	Donne Libre
10 février 2024	7671504	Donne Libre
10 février 2024	7671505	Donne Libre
11 mai 2024	7671506	Donne Libre
11 mai 2024	7671507	Donne Libre
08 juin 2024	7671508	Donne Libre
08 juin 2024	7671509	Donne Libre
29 juin 2024	7671510	Donne Libre
29 juin 2024	7671511	Donne Libre

17 – COMPREIGNAC

09 février 2024	7671701	Donne Libre
24 mai 2024	7671702	Donne Libre

18 – AZERAT

23 septembre 2023	7671803	Donne Libre
23 septembre 2023	7671804	Donne Libre
28 octobre 2024	7671805	Donne Libre
28 octobre 2024	7671806	Donne Libre
20 avril 2024	7671807	Donne Libre
20 avril 2024	7671808	Donne Libre
25 mai 2024	7671809	Donne Libre
25 mai 2024	7671810	Donne Libre

Pour individuel open, voir dans le fichier calculPP car c'est variable en fonction du comité.
 Seulement 33% (arrondi supérieur) des participants à la première séance peuvent marquer des PP

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

Attribution de PP												
Série 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	20	16	13	9	7	5						
20	21	17	14	10	7	5	4					
24	22	18	15	10	7	5	4	3				
28	23	19	15	11	8	6	4	3	2	2		
32	24	20	16	11	8	6	4	3	2	2	1	
36	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1
40	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1
44	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1
48	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1
52	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1

POINT DE PERFORMANCE - DEUXIEMES SERIES

Attribution de PP												
Série 2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	10	8	7	5	4	3						
20	10	8	7	5	4	3	2					
24	11	9	8	5	4	3	2	2				
28	11	9	8	5	4	3	2	2	1	1		
32	12	10	8	6	4	3	2	2	1	1	1	
36	12	10	8	6	4	3	2	2	1	1	1	1
40	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
44	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
48	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1
52	13	11	9	6	5	3	2	2	1	1	1	1

POINT DE PERFORMANCE - PROMOTIONS

Attribution de PP												
Promotion	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	5	4	4	3	2	2						
20	5	4	4	3	2	2	1					
24	5	4	4	3	2	2	1	1				
28	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1		
32	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	
36	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
40	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
44	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
48	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
52	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
56	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
60	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
64	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1

POINT DE PERFORMANCE - INDIVIDUEL SENIOR

Attribution de PP												
Ind Sen	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	3	3	2	2	1	1						
20	3	3	2	2	1	1	1					
24	3	3	2	2	1	1	1	1				
28	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1		
32	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	
36	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1
40	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1
44	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1
48	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
52	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
56	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
60	5	4	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
64	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
68	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
72	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
76	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1	1
80	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
84	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
88	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
92	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
96	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1
100	7	6	5	4	3	2	2	1	1	1	1	1